

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 3 juin 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 21 mai 2024 à 20 h 00 et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-05-222

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mai 2024, avec la modification suivante :

AJOUTER :

5.3 Résolution pour approuver le contenu du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 et autoriser l'envoi de la programmation des travaux au MAMAH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 -** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024.
- 4 - CORRESPONDANCE**
 - 4.1 -** Demande de la Maison des Jeunes d'Acton Vale.
 - 4.2 -** Demandes de Bob Magnale, artisans brasseurs.
 - 4.3 -** Demande de commandite de la Fondation Ô P'tit Creux.

- 4.4** - Demande d'achat d'un espace publicitaire par le Golf Acton Vale 2024.
- 5** - CONSEIL
 - 5.1** - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2** - Résolution pour autoriser l'achat du lot 6 590 069 du cadastre du Québec (bassin rétention rue Bernier) appartenant à Les Immeubles J.S.R. Inc. ainsi que la rédaction d'un acte de servitude.
 - 5.3** - Résolution pour approuver le contenu du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 et autoriser l'envoi de la programmation des travaux au MAMAH.
- 6** - RAPPORTS MENSUELS
 - 6.1** - Dépôt du rapport du service incendie
- 7** - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8** - DIRECTION GÉNÉRALE
- 9** - TRÉSORERIE
- 10** - GREFFE MUNICIPAL
- 11** - RESSOURCES HUMAINES
 - 11.1** - Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé permanent à temps plein aux Travaux publics.
 - 11.2** - Résolution pour autoriser la signature d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 1862.
 - 11.3** - Résolution pour autoriser l'embauche d'une employée à titre de Coordinatrice Sports et loisirs - Services culturels et sportifs.
- 12** - COUR MUNICIPALE
- 13** - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 14** - TRAVAUX PUBLICS
 - 14.1** - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Michauville.
- 15** - LOISIRS
- 16** - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES
 - 16.1** - Résolution pour autoriser l'achat d'une pompe électrique submersible et le paiement d'une facture émise par Pompex.
- 17** - INCENDIE
- 18** - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 18.1** - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.
- 19** - VARIA
 - 19.1** - Vote de félicitations.
- 20** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-05-223

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire, tenue le 6 mai 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2024-05-224

4.1 - Demande de la Maison des Jeunes d'Acton Vale.

Attendu que la directrice de la Maison des Jeunes d'Acton Vale avait soumis, au conseil du 15 avril dernier, des demandes pour la tenue d'un événement "Portes ouvertes";

Attendu que la directrice de la Maison des Jeunes demande à la Ville de pouvoir utiliser le préau au parc Donald-Martin en cas de pluie;

Attendu que la demande initiale pour la tenue de l'événement était de 15h à 21h, alors que la directrice demande une modification des heures soit de 14h à 20h;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'utilisation du préau du parc Donald-Martin en cas de pluie, le 15 juin 2024;

D'autoriser la modification des heures soit de 14h à 20h au lieu de 15h à 21h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-225

4.2 - Demandes de Bob Magnale, artisans brasseurs.

Attendu que monsieur Roberge, de la brasserie Bob Magnale dépose des demandes de modifications aux événements accordées par le Conseil le 19 février dernier;

- Soit que l'ouverture de la terrasse prévue pour le 18 mai, soit reportée au 1er juin, avec service de traiteur ou un food truck qui sera sur place comme autorisé pour le 18 mai;
- Pour le 22 juin en lien avec l'événement qui souligne l'année LeMoynes, demande d'être ouvert jusqu'à 23 h au lieu de 21h;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser les demandes de modifications de monsieur Roberge et de reporter l'ouverture de la terrasse au 1er juin;

D'autoriser l'ouverture jusqu'à 23h le 22 juin, dans le cadre de l'événement "L'année LeMoyne".

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-226

4.3 - Demande de commandite de la Fondation Ô P'tit Creux.

Attendu que monsieur Patrick Viens a créé la Fondation Ô P'tit Creux afin d'encourager et aider les jeunes de la région et vient en aide à chaque année aux différentes écoles de la région de Saint-Césaire, Granby et Acton Vale;

Attendu que monsieur Viens soumet une demande de commandite pour la Fondation Ô P'tit Creux, dans le cadre de la Tournée de balle-molle des anciens Canadiens, qui aura lieu le 15 juin 2024 à Saint-Césaire;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale ne peut répondre dans l'affirmative à cette demande, puisque cette dépense n'est pas prévue au budget 2024 et que cette dernière pourrait être partenaire si l'événement avait lieu à Acton Vale l'an prochain;

Que monsieur Viens dépose sa demande de commandite pour l'an prochain avant l'adoption du budget 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 - Demande d'achat d'un espace publicitaire par le Golf Acton Vale 2024.

Le Club de Golf d'Acton Vale soumet une demande, à savoir si la Ville d'Acton Vale désire un espace publicitaire, afin d'avoir son affiche publicitaire sur le parcours de golf.

Le conseil en prend acte.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2024-05-227

5.2 - Résolution pour autoriser l'achat du lot 6 590 069 du cadastre du Québec (bassin rétention rue Bernier) appartenant à Les Immeubles J.S.R. Inc. ainsi que la rédaction d'un acte de servitude.

Attendu que la Ville a, le 11 mai 2023, conclu une entente relative à des travaux municipaux en vue d'un projet de mise en valeur des lots 2 327 845, 2 327 846 et 2 327 657 du cadastre du Québec;

Attendu que le promoteur s'est conformé à toutes les exigences de l'entente conclue et que les travaux de construction de la rue sont présentement terminés;

Attendu que la Ville désire se porter acquéreur du lot 6 590 069 du cadastre du Québec;

Attendu que la Ville désire obtenir un acte de servitude d'égout pluvial, dont l'assiette sera située le long du bassin de rétention, lot 6 590 069 et du lot 6 590 027;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale achète de Les Immeubles J.S.R. Inc., représenté par monsieur Jean-Sébastien Roy, le lot 6 590 069 du cadastre du Québec (bassin de rétention rue Bernier), au prix global de 1,00 \$, plus les taxes si applicables, payé comptant;

Que la Ville d'Acton Vale mandate Me Maxime Belval, notaire, pour rédiger l'acte d'achat à intervenir entre les parties, ainsi que l'acte de servitude d'égout pluvial;

Que la Ville d'Acton Vale autorise à cet effet une dépense d'un montant de 1,00 \$, plus les taxes si applicables, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, à Les Immeubles J.S.R. Inc. pour le coût d'achat dudit lot;

Que monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient et sont, par les présentes autorisées, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat et de servitude ainsi que tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-228

5.3 - Résolution pour approuver le contenu du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 et autoriser l'envoi de la programmation des travaux au MAMAH.

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 6, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 6 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

10 - GREFFE MUNICIPAL

11 - RESSOURCES HUMAINES

2024-05-229

11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé permanent à temps plein aux Travaux publics.

Attendu le besoin d'employé au poste de permanent à temps plein Classe 5 aux Travaux publics;

Attendu la recommandation de la directrice ressources humaines et directrice générale adjointe et du contremaître du service;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Martin Trudeau à titre d'employé aux Travaux publics, poste permanent après la période d'essai de 75 jours, selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective;

Que les conditions salariales seront celles de l'embauche d'une classe 5 à la convention du SFCP;

Que la date de début sera le 27 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-230

11.2 - Résolution pour autoriser la signature d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 1862.

... Le maire Éric Charbonneau et la conseillère Pierrette Lajoie quittent leur siège.

... La conseillère Johanne Joannette prend le siège en tant que mairesse suppléante.

Attendu que la trésorière adjointe a débuté son emploi pour la Ville le 5 avril 2023;

Attendu que la Ville avait, à son embauche, octroyé un salaire plus élevé pour reconnaître ses années d'expérience antérieures;

Attendu que la nouvelle convention collective, depuis le 1^{er} janvier 2024, prévoit aussi, à l'embauche, une clause de reconnaissance des années d'expérience pour l'octroi des vacances;

Attendu que la candidate a demandé, via son Syndicat, à reconnaître son expérience de 32 ans dans une fonction similaire;

Attendu que la Ville est d'accord avec la demande du Syndicat;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le SPQ- Section locale Acton Vale, ayant pour objet « Entente relative aux vacances de la trésorière adjointe »;

D'autoriser le directeur général, la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, le président et le vice-président du syndicat à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Le maire Éric Charbonneau, et les conseillères Pierrette Lajoie et Johanne Joannette reprennent leur siège.

2024-05-231

11.3 - Résolution pour autoriser l'embauche d'une employée à titre de Coordonnatrice Sports et loisirs - Services culturels et sportifs.

Attendu que pour combler le poste de coordonnateur Sports et Loisirs (cadre) temps plein – Services culturels et sportifs, la Ville a procédé à l'affichage à l'interne et à l'externe pour ledit poste;

Attendu que six (6) entrevues téléphoniques ont été effectuées et que trois (3) candidats ont été rencontrés en entrevue;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Marie-Claude Lanoie à titre de coordonnateur Sports et Loisirs, selon les conditions prévues à la Politique de travail de cadres, sous réserve de réussite d'un examen médical;

Que la date de début en poste sera à déterminer selon le préavis à donner par madame Lanoie à son employeur actuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

2024-05-232

14.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Michauville.

Attendu que la Ville a demandé deux prix pour la location d'une pelle hydraulique pour la rue Bernier (Projet HM22-Bernier);

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 23 550.50 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 à Michaudville, pour la location d'une pelle hydraulique pour la rue Bernier, selon la facture no. 36374, émise le 19 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

2024-05-233

16.1 - Résolution pour autoriser l'achat d'une pompe électrique submersible et le paiement d'une facture émise par Pompex.

Attendu que la Ville a demandé deux prix pour la fourniture d'une pompe électrique submersible;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser l'achat d'une pompe électrique submersible à Pompex;

D'autoriser une dépense d'un montant de 20 277 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 (HM24-Pompe) à Pompex, pour la fourniture d'une pompe de drainage, selon la facture no. 534036, émise le 16 avril 2024;

De financer cette dépense à même les surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Le conseil en prend acte.

2024-05-234

19 - VARIA

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville adresse ses plus sincères félicitations aux Corps de cadets 2006 Acton Vale pour la tenue de leur 18e revue annuelle qui a eu lieu le dimanche 19 mai dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-235

19.1 - Vote de félicitations.

La conseillère Johanne Joannette propose et il est unanimement résolu :

De féliciter les organisateurs du Gala Méritas de la polyvalente Robert-Ouimet ainsi que tous les lauréats, qui a eu lieu le jeudi 16 mai dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 10.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 10.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix minutes (20; 10).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date